

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 17

SÉANCE DU 21 JUIN 2021

Date de la convocation : 14 JUIN 2021

Date d'affichage : 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du grand morin, à huis-clos au vu de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

**Étaient présents** : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Béatrice DELOUMEAUX, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie PIETU, Mme Julie BABIN, Mme Dominique GRISSE, M. Sébastien JOUAN

**Absents représentés** :

M. Pierre FONTAINE a donné pouvoir à M. Joël PICART, Mme Nathalie LORENTZ donné pouvoir à Mme Dominique BIRGY, M. Thierry PIEDELOUP a donné pouvoir à M. Daniel NALIS, M. Jean-Sébastien SIBOUR a donné pouvoir à Mme Geraldine GRIBOVALLE

**Absents** : Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Dominique MEHL

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique BIRGY

**AFFAIRES SCOLAIRES**  
**TARIFS ETUDES SURVEILLEES**

- VU le Code des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération no 97-43 du 21 octobre 1997 de la mise en place de l'étude surveillée, Madame l'Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires précise que l'étude surveillée est facturée à la semaine dès un jour de présence avec une inscription annuelle, aussi en cas de jours fériés ou de fermeture de l'école, une régularisation sera effectuée sur la facturation.
- VU l'avis favorable de la Commission Scolaire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- ✓ **FIXE** le tarif forfaitaire de la semaine de l'étude surveillée à 10,00 € à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.
- ✓ **PRECISE** qu'en cas de jours fériés, de fermeture de l'école et de service minimum, une régularisation de 2,50 € par jour concerné sera effectuée sur la facturation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.